



## 7. Assurer un environnement durable

Les défis environnementaux auxquels le monde doit faire face ont une incidence sur le développement économique et le monde du travail. La dégradation de l'environnement est liée à des schémas de production et de consommation non durables qui détruisent les moyens de subsistance des travailleurs pauvres. Néanmoins, la protection de l'environnement et la régénération sont des sources potentielles d'emplois et de revenus. C'est pourquoi le développement durable doit commencer avec le travail.

### Le développement durable au moyen du travail décent

L'OIT cherche à renforcer le pilier social du développement durable et son intégration dans les piliers de la protection environnementale et du développement économique. Dans la Déclaration de Johannesburg (2002), les États se sont engagés à "accroître les possibilités d'emploi rémunérateur, en tenant compte de la ... Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail". L'OIT a élaboré l'Agenda global pour l'emploi (GEA) [12] dans le cadre de son Agenda global pour un travail décent (droits, emploi et revenus, protection sociale et dialogue social). Un des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi est la promotion d'un "développement durable pour des moyens de subsistance durables."

### Mondialisation et production durable

"C'est par le travail – un travail accompli dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine – que l'on peut s'affranchir de la pauvreté, gagner décemment sa vie et être en relation avec la société et l'environnement de manière véritablement durable" BIT, Directeur général, 2002.

Pour que l'OMD 7 puisse être atteint, les emplois doivent être viables du point de vue environnemental, et les politiques doivent être plus cohérentes.

### La contribution du dialogue social

Pour être durables, les politiques environnementales et sociales gouvernementales ont absolument besoin de la participation des employeurs et des travailleurs. Le BIT cherche à promouvoir le dialogue social tripartite et bipartite [39] afin de renforcer la capacité à aborder les questions de développement durable. Le BIT soutient la production et la consommation durable en –

- renforçant la participation des partenaires sociaux dans les processus nationaux de stratégies pour la réduction de la pauvreté (voir OMD 1) et leur sensibilisation aux questions de développement durable;
- intégrant les questions de développement durable dans les activités syndicales [71];
- en introduisant des questions de travail dans les activités des Centres nationaux de production moins polluante, dirigés par ONUDI/PNUE [72], qui fournissent des services environnementaux et sociaux aux entreprises;
- procédant à des analyses de chaîne de valeur sur les interactions entre producteurs, fournisseurs, acheteurs mondiaux et consommateurs locaux;
- le renforcement des capacités de services à fort coefficient de main-d'œuvre chargés de la protection de l'environnement, de l'irrigation et de la construction;
- la promotion des principes relatifs au travail ancrés dans le UN Global Compact [73]. Le Compact réunit des sociétés, des institutions des Nations Unies et la société civile pour la promotion des principes relatifs concernant le travail, l'environnement, les droits de l'homme et la gouvernance [74], y compris la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail [7].

### Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

Dans son rapport de 2004, Une mondialisation juste – Créer des opportunités pour tous (2003) [1], la Commission a lancé un appel pour une "plus grande cohérence entre les politiques économiques, sociales et environnementales". Elle a également "préconisé une voie de développement durable qui fournit des possibilités à tous, accroît les moyens de subsistance durables et l'emploi [...] et réduit les disparités entre les gens".

### Cible 9

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

#### Indicateurs

25. Proportion de zones forestières
26. Superficie des terres protégées pour préserver la diversité biologique
27. Consommation d'énergie par millier de dollars du produit intérieur brut (PIB) (en parité de pouvoir d'achat)
28. Émission de dioxyde de carbone et consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone (CFC)
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides

### Cible 10

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base

#### Indicateurs

30. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée, zones urbaines et zones rurales
31. Pourcentage de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré, zones urbaines et zones rurales

### Cible 11

Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

#### Indicateurs

32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements

On prévoit que la population de la terre, environ six milliards de personnes, passera à neuf milliards d'ici 2050.



## L'environnement du lieu de travail

Les accidents sur le lieu de travail peuvent conduire à de graves catastrophes environnementales. L'OIT [37] s'efforce de promouvoir des conditions de travail et un environnement sûrs et salubres au moyen –

- des normes internationales du travail sur la santé et la sécurité au travail;
- de stratégies de sensibilisation et de l'élaboration de stratégies nationales pour la promotion de la santé et la sécurité au travail et de la protection de l'environnement;
- l'extension de la couverture de l'inspection du travail et de l'application des normes du travail sur la santé et la sécurité;
- de l'élaboration de systèmes de gestion compatibles avec la promotion de normes de santé et de sécurité et de protection de l'environnement;
- de mécanismes consultatifs tripartites; d'évaluations du lieu de travail – du point de vue environnemental, professionnel et social – en coopération avec le PNUE, la confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE.

Les substances chimiques et les pesticides peuvent polluer l'air, l'eau et les terres, et avoir des répercussions sur les agriculteurs, les travailleurs, les entreprises, les consommateurs et les terres. Le BIT [75] apporte son aide en élaborant des recueils de directives et des systèmes pour une utilisation durable, la manipulation et élimination des substances toxiques et dangereuses, par exemple, au moyen du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Le BIT participe au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC). Le Comité mixte OMI/OIT en coopération avec le Secrétariat de la convention de Bâle, s'efforce de promouvoir la réduction des mouvements transfrontières de déchets dangereux.

### Normes internationales du travail et textes à prendre en considération [8]

- Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et Recommandation (n° 169), 1984
- Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et Recommandation (n° 195), 2004
- Convention (n° 148) sur le milieu du travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977 et Recommandation (n° 156), 1977
- Protocole (n° 155), relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989
- Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990 et Recommandation (n° 177), 1990
- Convention (n° 162) sur l'amiante, 1990 et Recommandation (n° 172), 1986
- Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993
- Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995
- Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001
- Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail [7].

## Secteurs économiques durables

Le BIT apporte son appui à la réalisation de l'objectif 7 dans divers secteurs clés [76] en cherchant à promouvoir –

- des pratiques agricoles responsables du point de vue environnemental qui offrent des possibilités d'emploi adéquates, la sécurité alimentaire et des conditions de travail salubres, tout en éliminant le travail forcé, la servitude pour dettes et le travail des enfants;
- un tourisme viable qui contribue aux initiatives des communautés rurales et indigènes tout en préservant les ressources naturelles [77];

Pour avoir un développement durable, il faudra améliorer les conditions de vie sans accroître l'utilisation des ressources naturelles au-delà de ce que la terre peut supporter, et intégrer les mesures dans le développement économique, environnemental et social.

Entre 1990 et 2000, le monde a enregistré une réduction nette de 2,4 pour cent de ses zones forestières.

Le Protocole de Kyoto demande une réduction des émissions de dioxyde de carbone, la principale source des gaz à effet de serre et du réchauffement de la terre.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), 1992 a adopté la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement ainsi que l'Agenda 21, un plan mondial pour le développement durable.

Le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg 2002) a réaffirmé les engagements de Rio et mis l'accent sur le lien entre l'environnement et l'emploi.

Le Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre de la Déclaration de Johannesburg met l'accent sur la contribution que l'OIT a apportée au développement durable en défendant les droits fondamentaux au travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail et préconisant des solutions pour lutter contre le VIH/SIDA.

L'initiative WEHAB -Eau et assainissement, énergie, santé, agriculture et biodiversité – est un ensemble de zones d'action prioritaire décidées par le Secrétaire général de l'ONU.

Il y a un lien entre l'OMD 7 et les OMD sur la santé, étant donné que les déchets humains contaminent les rivières et les nappes phréatiques.



- codes de directives sur la foresterie en am liorant les conditions de travail et la protection de l'environnement;
- les droits et de meilleures conditions de travail dans les exploitations mini res de petite  chelle;
- des normes pour pr venir des catastrophes de grande  chelle dans les industries d'extraction de p trole et de gaz;
- une am lioration des conditions de travail et des r gles de s curit  en mati re d'horaire de travail   bord des navires en tant que moyens de prot ger l'environnement marin. Un document du Groupe de travail mixte FAO/OIT/OMI sur la formation des p cheurs et la d livrance des brevets comprend un code de conduite pour des p cheries viables.

Le rapport mondial de ONU-Habitat sur les  tablissements humains demande l' laboration de politiques de d veloppement pour relever le d fi de l'am lioration des conditions de vie des habitants de taudis, y compris au moyen de l'emploi.

### L'am lioration des conditions de vie des habitants de taudis et de l'acc s   l'eau

Dans les r gions en d veloppement, 43 pour cent de la population urbaine vit dans des taudis. Ces personnes souffrent de l'absence d'eau salubre, de services d'assainissement et de sant , du manque de possibilit s d'emploi et de s curit  d'occupation des logements. Des activit s  conomiques informelles sont souvent d ploy es dans des logements hors normes. Pour apporter des am liorations il faut investir dans l'infrastructure et les services publics ainsi que dans la cr ation de possibilit s d'emploi d cent et productif. Parmi les moyens dont disposent les autorit s urbaines, il convient de mentionner:

*Les activit s de construction et d'infrastructure en faveur des pauvres.* Les approches   fort coefficient en main-d' uvre bas es sur l'utilisation de ressources locales sont socialement souhaitables et  conomiquement justifi es pour beaucoup de travaux d'infrastructure, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la construction et l'am lioration des taudis. Le BIT [24] s'efforce –

- de promouvoir les solutions d'infrastructures bas es sur l'emploi de la main-d' uvre, des ressources et des comp tences locales, tout en respectant les droits des personnes concern es;
- d'offrir une formation et un appui aux travailleurs de l' conomie informelle pour la construction d'industries, en se concentrant sur la sant  et la s curit  et l'autoassistance en mati re de construction [20].

*Les partenariats locaux pour le d veloppement de petites entreprises.* Le BIT d ploie ses activit s par le truchement –

- de partenariats entre les secteur public et priv  au niveau local et la passation de march s en faveur des pauvres, en permettant la conclusion de contrats avec de petites entreprises, tout en am liorant l'acc s aux services et en assurant des normes de travail ad quates [16];
- la conclusion de contrats entre des groupes de communaut s et le gouvernement; cette solution, alli e   des techniques   fort coefficient de mains-d' uvre, peut aider les habitants de taudis en renfor ant les capacit s de leur communaut , en contribuant   la cr ation d'emplois, et au d veloppement du partenariat [34];
- l'assistance pour cr er un cadre juridique de renforcement des droits pour la reconnaissance officielle des entreprises, une am lioration de la s curit  des affaires, des d bouch s, l'acc s aux services financiers et la protection des travailleurs [78];
- l'offre de conseils pour l' laboration de politique, d'une assistance technique et de moyens de sensibilisation pour am liorer la qualit  du travail des petites entreprises et les emplois dans l' conomie informelle et la cr ation d'associations.

### Publications du BIT   prendre en consid ration pour la r alisation de l'OMD 7

- [La contribution de l'OIT au Sommet mondial pour le d veloppement durable \(Rio+10\)](#). BIT, 2002.
- [S'affranchir de la pauvret  par le travail](#). BIT, 2003 [3].
- [Un d veloppement agricole durable dans une  conomie mondialis e](#). BIT, 2000.
- [Les syndicats et le d veloppement durable de l'environnement](#). BIT, Mat riel de formation.

Le texte en bleu et les num ros entre crochets [...] sont reli s   des sites Internet. Voir  galement la liste de documents de r f rence.

BIT, 4 route des Morillons, 1211 Gen ve 22, Suisse– <http://www.ilo.org/>